

***ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES***

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L272-1, L272-2,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale au 8 décembre 2022,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics au sein de la CCP,
Vu l'arrêté du Président du 25 mars 2022 fixant les effectifs au 1^{er} janvier 2022 relevant de la CCP,
Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire relevant du Centre de gestion des Deux-Sèvres, établi le 8 décembre 2022,
Vu le procès-verbal de tirage au sort du 8 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion des Deux-Sèvres s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Vice-Présidente de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Monsieur Stéphane BAUDRY, Maire de Saint Maixent l'Ecole
- Monsieur Hervé LE BRETON, Adjoint au Maire de Parthenay
- Madame Laurence VIOLLEAU, Adjointe au Maire de Vouillé
- Madame Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Maire d'Exoudun

Suppléants

- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-les-Vallées
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay Rohan Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet
- Monsieur Patrice CESBRON, Conseiller municipal de Thouars
- Monsieur François DELAIRE, Maire de Melleran
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Madame Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale de Fressines

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Florence MARSTEAU, Attaché territorial au CIAS Haut Val de Sèvre- EHPAD de la Crèche
- Monsieur Maxence LEFEBVRE, Conseiller des APS à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Karine BODIN, ATSEM principal 2^{ème} classe au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Monsieur Eric DIONNEAU, Technicien principal de 2^{ème} classe au CCAS-EHPAD de Villiers-en-Plaine
- Madame Maud BLAIS, Attaché territorial à la commune de Bressuire
- Madame Aurélie KUGENER, Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe au CCAS –EHPAD de Saint Martin de Sanzay
- Madame Marine DEGALLAIX, Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe au CCAS-EHPAD de Villiers-en-Plaine
- Madame Virginie LYCZBA, Aide-soignante de classe normale au CCAS-EHPAD La Chapelle Saint Laurent

Suppléants

- Madame Marie MOULIN, Assistant socio-éducatif au CCAS de Mauléon
- Madame Hélène PUNSOLA, Auxiliaire de puériculture de classe normale au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Madame Carmen ANDRE, Agent social au CCAS EHPAD de Ménigoute
- Monsieur Jean-Marie AIME, Agent de maîtrise au SERTAD Sud Deux-Sèvres
- Madame Valentine BRAUD, Technicien territorial à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Amélie VOYEUX, Agent social au CIAS Haut Val de Sèvre
- Madame Danielle FOULON, Agent social au SIVU L'Absie
- Madame Isabelle BONNEAU, Agent social au CIAS Agglomération du Bocage Bressuirais

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion des Deux-Sèvres.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2022

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

*– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Notifié aux intéressés

Signature de l'Autorité territoriale

Transmis à la Préfecture le : 23 décembre 2022

Reçu en Préfecture le : 23 décembre 2022

Signé